

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 4 JUILLET 2022

Délibération n° 2022_59

Convocation du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : tarifs restauration scolaire au
01.09.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRERE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU

Sont excusés : Mme SEVIN qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
M. PICHARD qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
M. GRAS qui a donné pouvoir à Mme MAES

Secrétaire de séance : Madame Marie ROUSSEAU

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V. PERRIN

Depuis plusieurs années les tarifs du service n'ont pas été augmentés. Il est proposé au conseil municipal de les modifier.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR,

- **Fixe les tarifs suivants :**
 - o 3,75€ le repas pour les élèves usagers des restaurants scolaires
 - o 1 € en cas de PAI ne permettant pas de fournir le repas à l'élève et obligeant de ce fait la famille à fournir un repas,
 - o 6,00 € le prix du repas adulte
- **Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Marie ROUSSEAU.

Transmis à la Sous-Préfecture le 7.07.2022 et publié sur le site internet de la commune le

8.07.2022